

BUREAU DE L'INNOVATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Guide de rédaction du plan d'affaires (court)

(Maximum de 3 pages, Arial 10 pts)

Le premier plan d'affaires a pour objet de présenter aux autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) l'innovation proposée ainsi que l'amélioration qui résultera de son intégration en la comparant avec le parcours de soins et de services actuel et en décrivant les ressources financières, humaines et technologiques requises par le parcours actuel et celui projeté.

Lorsqu'il est disponible, le plan d'affaires de l'entreprise doit être ajouté en annexe du document.

Présentation de l'innovation (0,25 page)

- Description, degré de maturité et degré d'innovation comparativement à la technologie ou au processus existant (si applicable).

Présentation de la problématique spécifique visée par l'innovation (0,5 page)

- Description basée sur la réalité québécoise et adaptée à celle-ci (notamment : prévalence, population cible).
- Importance de cette problématique et de ses répercussions sur la prestation de soins et de services, sur les usagers, les proches et les aidants naturels (notamment : mortalité, morbidité, qualité de vie).
- La problématique est présente à l'échelle locale (région définie) ou provinciale.

Pertinence de l'innovation (1,5 page)

- Présenter le parcours actuel de soins et de services visé par l'innovation ainsi que les ressources financières (coûts associés), technologiques et humaines requises.
- Présenter le parcours de soins et de services ainsi qu'il a été proposé à la suite de l'introduction de l'innovation de même que les ressources financières (coûts associés), technologiques et humaines requises.
- Présenter les résultats attendus sur le plan clinique, ceux concernant les usagers, les proches et les aidants naturels (par exemple : expérience du patient, d'un proche ou d'un aidant naturel, augmentation de l'autonomie, amélioration de la santé), les professionnels et les gestionnaires de la santé (par exemple : expérience de l'utilisateur, augmentation de l'autonomie, amélioration de la santé à meilleur coût, transformation de la pratique) et les résultats attendus sur le plan de l'efficacité des soins, des services et des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Stratégie de mise en œuvre et plan de gestion du changement (0,75 page)

- Décrire succinctement la stratégie de mise en œuvre envisagée advenant l'introduction de l'innovation dans le RSSS.
- Notamment : l'ampleur du changement anticipé, le rythme de changement proposé (par exemple : mise en œuvre massive, sélective ou par spécialité), la stratégie visant à prendre en considération les questions liées à la connexion avec l'architecture des technologies de l'information du RSSS, actuelle ou future, en lien avec les orientations gouvernementales, le plan d'intégration relatif aux ressources humaines et le plan d'acquisition des ressources matérielles nécessaires et/ou additionnelles requises, d'accès à ces ressources ainsi que l'accompagnement requis et proposé, l'échéancier envisagé, le budget nécessaire à la réalisation du projet et les sources de financement envisagées.

Veuillez transmettre votre plan d'affaires court à l'adresse indiquée ci-dessous. Un accusé de réception vous sera acheminé.

bureauinnovation@msss.gouv.qc.ca